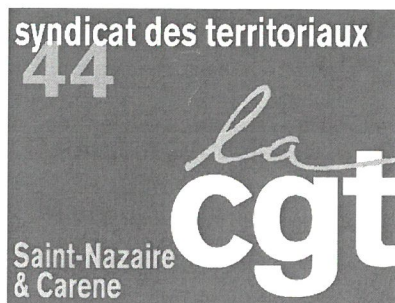




Saint-Nazaire, le 23/02/2026

à,

Monsieur SAMZUN

Maire de Saint-Nazaire

Objet : préavis de grève

Monsieur le Maire,

Les agents de la Direction Enfance Education ont exprimé lors d'une réunion d'information syndicale organisée par notre syndicat leur mécontentement sur plusieurs points.

La considération que vous avez eu à leur égard pour le traitement de l'épisode neigeux, la non prise en compte de leurs spécificités horaires dans le nouveau règlement temps de travail, le travail en mode dégradé (gel des postes, spécificité école Jean Jaurès, réorganisation qui n'en finit plus, animateurs P.R.I qui se débrouillent seuls...), sont certains des points d'inquiétudes qu'ils nous ont fait remonter.

Pour reprendre leurs termes, ils nous alertent sur la situation des encadrants et des nouveaux postes à la D.E.E, la « réorganisation catastrophique », « les interlocuteurs qui se multiplient », les nombreux arrêts et les « deux services qui sont vides », « une situation d'incertitude et de tension exceptionnelle », « des missions qui se rajoutent aux agents dans l'attente des tuilages et recrutements », « une normalisation du fonctionnement d'urgence ». 5 ans de service dégradés depuis le COVID, les agents n'en peuvent plus.

Les remontées qu'ils peuvent faire n'aboutissent pas, ainsi, ils ont décidé par l'intermédiaire de notre syndicat de porter de manière forte à votre attention leurs problèmes pour véritablement être écoutés et trouver des réponses et des actions concrètes à leurs demandes. Ils ont ainsi voté majoritairement pour la grève.

Leurs revendications :

-Temps de travail :

-Nouveau règlement temps de travail : les agents ont le sentiment d'être mis de côté, et de subir une injustice. Lors du travail sur ce nouveau règlement, ils considèrent qu'il n'y a pas eu de prise en compte de la difficulté des agents de terrain alors qu'ils sont assidus et tentent de pallier à toutes les difficultés.

Les agents demandent un travail sur ce règlement pour que soient prises en compte leurs spécificités horaires (amplitudes, coupures...) au titre de la pénibilité.

-Postes : Des postes sont gelés, il y a un turnover d'agents en CDD, parfois non formés, pour boucher les trous, des heures complémentaires faites par les agents qui mériteraient d'être

pérennisées. Les agents veulent un retour aux embauches pérenne et une remise à niveau des effectifs via des recrutements rapides.

-Agents PRI : demande d'une refonte de la fiche de poste avec bonification salariale et des formations pour faire face aux différentes prises en charge de plus en plus difficiles et nombreuses.

-Prime itinérance : La prime itinérance a été enlevé aux R.E.M qui utilisent pourtant leurs véhicules personnels pour les trajets de travail. Arrêt des comptes d'apothicaires, il y a des oublis, les agents doivent batailler pour faire reconnaître leur droit à cette prime.

Demande de la prime itinérance pour les R.E.M, directeur ALSH et ATSEMS.

Demande à ce que cette prime soit compté d'office pour les agents et enlevé s'ils ne peuvent pas y prétendre et non l'inverse.

-Astreinte des agents du pool : Tous les jours, et spécifiquement les mercredis (de 7h30 à 10h00), les agents du pool sont d'astreintes. Demande de la pris en compte de ces temps d'astreintes.

-Episode Neigeux : les agents demandent à ce que soient neutralisés les jours où ils n'ont pu se rendre au travail. Ils demandent également à ce que les agents qui sont venus soient valorisés avec octroi de récupérations.

-Spécificité Jean Jaurès : les agents ont appris récemment, que les travaux seraient prolongés. La particularité du site (taille, fonctionnement dégradé), font qu'ils sont usés et cette dernière nouvelle les encore plus plombés. Ils manquent de matériel au quotidien et malgré leurs demandes ils ne l'obtiennent pas (couteau, louches, découpe pommes...).

Ils demandent à ce qu'une attention particulière soit portée à leurs conditions de travail et que leurs demandes de matériel soient acceptées.

En conséquence, notre organisation syndicale CGT Ville de Saint-Nazaire et CARENE dépose un préavis de grève pour les journées du, 9 Mars 2026, 10 Mars 2026, 11 Mars 2026, 12 Mars 2026, 13 Mars 2026, 14 Mars 2026, 15 Mars 2026, 16 Mars 2026, 17 Mars 2026, 18 Mars 2026, 19 Mars 2026, 20 Mars 2026, 21 Mars 2026, 22 Mars 2026, 23 Mars 2026, 24 Mars 2026, 25 Mars 2026, 26 Mars 2026, 27 Mars 2026, 28 Mars 2026, 29 Mars 2026, 30 Mars 2026, 31 Mars 2026, 1er Avril 2026, 2 Avril 2026, 3 Avril 2026, 4 Avril 2026, 5 Avril 2026, 6 Avril 2026, 7 Avril 2026, 8 Avril 2026, 9 Avril 2026, 10 Avril 2026, 11 Avril 2026, 12 Avril 2026, de 0h00 à 24h00 pour les agents de la Direction Enfance Education.

Nous restons disponibles pour toute négociation sur leurs revendications.

Recevez, Monsieur le Maire de Saint-Nazaire, nos sincères salutations.

SYNDICAT C.G.T Territoriaux
Saint-Nazaire et CARENE
33 Avenue Léon Blum
44 600 Saint-Nazaire
Tél: 07 75 95 42 45

Pour la CGT territoriaux VSN et CARENE
Le secrétaire général
LERAY Pierrick

Copie : : Mme Paillard, M Helfer-Aubrac, M Bureau, Mme Parlier

